

Bulletin Fédéral



Infos actualités fédérales sur Site Internet : www.cgt.fr/santeas - E-mail : com@sante.cgt.fr

2011/05 du 18 février 2011



Communiqué commun



Appel à l'action le 22 mars 2011

« 22 de tension » : Une journée pour tout dire

Les Fédérations CGT Santé Action Sociale et Cfdt Santé Sociaux appellent, le 22 mars 2011, les professionnels de la santé, du médico-social et du social public/privé, à se mobiliser pour s'exprimer sur leur lieu de travail, dans le cadre d'une :

Journée nationale d'actions et d'initiatives locales sur l'emploi, les conditions de travail, la pénibilité et la reconnaissance professionnelle

Le contexte de dégradation et de tension des conditions de vie au travail, vécues par les salariés et les agents, nécessite que les professionnels se mobilisent et prennent la parole.

Elles invitent leurs sections et syndicats à prendre des initiatives visibles et médiatiques, afin de porter le plus largement possible la parole des professionnels.

Nos deux Fédérations souhaitent élargir cette mobilisation à l'ensemble des organisations syndicales du secteur.

Des discussions sérieuses s'imposent sur les conditions de travail et l'emploi. La Cfdt Santé Sociaux et la CGT Santé Action Sociale demandent des négociations avec les pouvoirs publics et les employeurs.

Fait à Montreuil, le 11 février 2011

Edito	Page 1
Avenir Social : Adhésion 2011	Page 2
Compte rendu CEF des 8 et 9 février 2011	Pages 3-4
Enquête CGT Santé Action Sociale	Pages 5-8
Modèle de tract nouveaux collègues infirmiers	Page 9
CCN 66	Pages 10 et 11:
Vie des syndicats : CH de la Rochelle (17)	Page 12



J - 137




J - 272

Périodicité : Hebdomadaire
N° 2011/05 du 18 février 2011
Imprimé par nos soins
Fédération Santé Action Sociale
263, rue de Paris 93515 Montreuil cedex
Directeur de Publication : Cécile MARCHAND
N° commission paritaire : 0707 S 06 134



2011

L'AVENIR SOCIALassociation
de solidarité de **INDIVIDUELS****BULLETIN D'ADHESION**

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Adresse mail :@.....

- Déclare adhérer à l'Avenir social pour 2011**
 Déclare renouveler son adhésion à l'Avenir social pour 2011*

Cotisation annuelle: 16€ 20€ 30€ Au-delà _____ €

Chèque à l'ordre de L'Avenir social

L'Avenir social a besoin pour ses activités de toutes les bonnes volontés. Si vous souhaitez consacrer un peu de votre temps, faites-nous connaître vos centres d'intérêt et vos disponibilités. Ce peut être à notre siège ou dans votre département :

.....

A retourner, avec votre règlement, à l'Avenir Social
263, rue de Paris case 419 - 93514 Montreuil Cedex
contact@avenirsocial.org - www.avenirsocial.org

Signature



* Mettre une croix dans la case correspondante

75% du montant des dons sont déductibles des impôts. Ainsi, un don de 100 € ne vous coûte réellement que 25%. Le reçu fiscal donnant droit à la réduction d'impôts vous sera adressé, ainsi que le bulletin trimestriel de l'association et la carte d'adhérent.



Relevé de décisions de la Commission Exécutive Fédérale des 8 et 9 février 2011

SITUATION INTERNATIONALE :

La Fédération adressera un message de solidarité et de soutien aux salariés en luttes en Afrique du Nord et au Moyen Orient.

LUTTES ET ACTIONS REVENDICATIVE :

Après débat sur la stratégie des luttes, la CEF a décidé de travailler à la construction d'une journée d'action nationale décentralisée courant mars, avec appel à la grève.

Cette journée sera transversale à l'ensemble de notre champ, autour des conditions de travail et des moyens d'exercice, de la reconnaissance des qualifications, de l'emploi, de la formation, de la reconnaissance de la pénibilité de nos professions, de manière à ce que toutes les revendications professionnelles puissent s'y articuler.

C'est ce mandat que la Fédération portera lors de l'intersyndicale du vendredi 11 février 2011.

Sur le champ conventionnel, plusieurs rendez-vous sont en perspectives, notamment dans la CCN 51 (Commission paritaire le 8 mars, CA le 9 mars et Assemblée générale de la FEHAP, le 30 mars). Des actions sont déjà en construction localement, elles ne doivent pas s'opposer à l'inscription à la journée nationale en préparation pour l'ensemble du champ, pour laquelle la réussite amène à concentrer toutes nos forces.

La CEF propose de travailler à une impulsion particulière de notre champ fédéral sur l'agenda des luttes interprofessionnelles adopté par le CCN des 3 et 4 février (voir résolution du CCN) et particulièrement :

- ▶ Le 8 mars 2011, pour l'égalité salariale entre les hommes et les femmes,
- ▶ Le 2 avril 2011, pour la défense de l'hôpital public et des moyens pour la santé,
- ▶ Le 28 avril 2011, pour agir sur la reconnaissance des métiers pénibles par des départs anticipés à la retraite.

SALAIRES :

▶ La campagne confédérale est à disposition des organisations, avec un 4 pages et un module NAO.

▶ Une pétition salaire dans la fonction publique est disponible sur le site fédéral.

EMPLOI ET PRECARITE :

Les négociations, concernant l'emploi précaire dans la fonction publique, se poursuivent. Une nouvelle réunion aura lieu fin février ou début mars. Nous disposerons alors de 3 semaines pour consulter nos organisations, ainsi que le texte qui sera soumis à la signature des organisations syndicales pour accord et débouchera sur une loi.

Pour agir sur cette négociation, la Fédération appelle à organiser des actions dans l'unité la plus large au sein de chaque établissement, en n'hésitant pas à faire pression sur les directions pour gagner localement des titularisations.

COMPLEMENTAIRE RETRAITE DES HOSPITALIERS :

La CEF propose que la CGT participe à l'association fondatrice chargée d'élaborer les statuts et le règlement intérieur de l'association souscriptrice.

Notre participation à l'association souscriptrice n'a, pour l'instant, pas été validée, elle fera l'objet d'une nouvelle discussion à partir de la connaissance des statuts de l'association.

La CGT s'est toujours positionnée en défaveur du produit qui repose sur un système par capitalisation, à ce titre les réticences à siéger sont partagées. Toutefois, il ressort du débat de la CEF, qu'il est préférable d'être dans l'association pour défendre nos positions et l'intérêt des salariés. Les systèmes par capitalisations sont nombreux (RAFP, tout le système de prévoyance), ils ne correspondent pas à notre éthique, mais nous y siégeons.

Il nous faudra revenir sur le fait que les camarades du CGOS n'y siègeraient pas au titre de la CGT, mais au titre du CGOS. En effet, l'association n'appartient pas au CGOS, mais aux salariés qui y adhèrent, c'est pour cela que les organisations syndicales y siègent, et leurs rôles ne peuvent être pas être réduits qu'à un seul gestionnaire.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CEF DES 8 ET 9 FÉVRIER 2011 (SUITE)

SUITE DE LA RENCONTRE BF/CE UFMICT

L'invitation de camarades de la CE de l'UFMICT aux réunions de la CEF est actée. Trois membres de la CEF participeront à la CE de l'UFMICT.

Un dispositif hebdomadaire pour faire le point sur l'actualité des MICT est validé avec le secteur revendicatif, la CAF et des camarades de l'UFMICT.

La rencontre des 2 CE aura lieu le 8 mars de 10h à 12H. Un groupe de travail, avec des membres des 2 CE, préparera cette rencontre. La CEF a souligné l'importance d'inscrire cette rencontre dans une dynamique constructive de nature à permettre de mener les débats nécessaires dans les syndicats, dans le cadre de la préparation du Congrès Fédéral et du Congrès de l'UGICT.

Un point sur la rencontre avec la Secrétaire générale de l'UFMICT et l'UGICT a été fait. La situation reste inchangée, la secrétaire générale de l'UFMICT reste à ses responsabilités tout en menant l'activité de l'UFMICT, sans lien avec la direction fédérale. La CEF s'est interrogée sur la compatibilité de diriger une union de la Fédération sans participer à la direction fédérale.

La CEF réaffirme qu'aucune décision ne peut être prise sans y associer la direction fédérale pour éviter toutes incohérences revendicatives.

CONFERENCE FEDERALE

Présentation du déroulement et de son contenu, il nous faut insister sur le fait qu'il s'agit d'un temps de préparation important de notre Congrès. En effet, les propositions qui émaneront de la conférence seront reversées dans le document d'orientation, pour être soumises au débat dans les syndicats.

La conférence est une première étape dans la réflexion que nous avons à mener dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions 4, 5 et 6 du 49^{ème} Congrès Confédéral. Dans un second temps, nous aurons à créer les conditions d'échanges avec d'autres fédérations, comme les organismes sociaux, les services publics....

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Les textes concernant les élections ne sont toujours pas consolidés et ne le seront pas avant fin avril.

Toutefois, nous allons interpeller les autres organisations syndicales pour tenter de construire des expressions communes concernant le vote sur sigle rendu obligatoire et le tirage au sort, dans certains cas, dispositions que nous dénonçons.

Le site élections est maintenant activé :

Un courrier va être envoyé aux secrétaires de nos USD et aux coordinateurs régionaux. Un code va être attribué à chaque région. Ce dispositif permettra de créer ou poursuivre le lien entre les syndicats et leur structure départementale, et aussi de filtrer les accès. A cette occasion, nous demanderons que chaque USD désigne un référent "Élections" par département.

Vont être réalisés :

- Des bandeaux avec des slogans,
- Une affiche,
- Un Cahier de la Vie Fédérale « spécial élections »,
- Un autocollant,
- Un livret.

Un courrier va être adressé à chaque USD pour annoncer l'ouverture du site et un numéro des Cahiers de la Vie Fédérale.

Le « livret élections » va être mis à disposition sur le site et pourra donc être imprimé ; un exemplaire sera envoyé à chaque syndicat de la Fonction Publique Hospitalière. Il a été retenu le principe d'insérer les grilles indiciaires au centre du livret.

Nous présenterons un point sur élections professionnelles pour le prochain CNF du 17 et 18 Mars.

CONGRES

► **Document « bilan et analyse »**

Il est rappelé que le document « bilan et analyse » est celui de la direction sortante concernant la mise en œuvre des décisions du 9^{ème} Congrès, il n'est donc pas amendable.

Il est important de veiller à ce que les documents « Bilan et analyse » et « Orientation » n'arrivent pas ensemble dans les syndicats, afin de ne pas entraîner de confusions.

Les documents seront validés à la CEF des 8 et 9 mars. Ils seront présentés au CNF des 17 et 18 mars.

► **Document d'orientation**

Le document du 10^{ème} Congrès doit être innovant, synthétique, et lisible par tous. Il doit être un outil préparatoire essentiel au Congrès pour nos syndicats. Il devra être construit sous forme de résolutions actant des décisions qui aideront dans le futur à porter nos orientations pour au moins les 3 années à venir.

Pour rappel, les 3 grands axes qui le composent :

► Analyse et conséquence de l'évolution du secteur de la santé et de l'action sociale,

► Conditions de travail,

► Métiers et Statuts.

Dans le document, ils se déclineront sur l'ensemble du champ fédéral. Ils seront traités de façon transversale, en matière de revendications, d'organisation et de vie syndicale. D'ores et déjà, un certain nombre d'initiatives, de réflexions et d'écrits (comme les 13^{ème} Rencontres nationales de la psychiatrie, les assises des personnels techniques et ouvriers, la conférence fédérale, ou le comité général de l'UFMICT), nous aideront à le construire.

Des initiatives en régions sont aussi déjà programmées : le 5 avril à Lyon (Région Rhône Alpes) : sur une journée d'étude sur politique sanitaire sociale et médico sociale), la réunion préparatoire du 18 février 2011.

Il nous faudra être attentifs à cibler des initiatives phares à partir des sujets traités dans le document d'orientation.

Enquête CGT

Santé Action Sociale

Régulièrement, nous réalisons une étude nationale sur les budgets des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux. Cette année, nous proposons de l'étendre à de nouveaux thèmes tels que l'emploi, les conditions de travail, et surtout sur les conséquences sur l'offre de soin.

Cette étude est, bien entendu, en lien avec les différentes campagnes en cours dans la Fédération.

Merci de nous renvoyer le questionnaire, ci-dessous, avec le maximum de réponses en vous aidant des documents que vous avez dans vos établissements. Si le nombre de réponses est suffisant, un retour de l'enquête pourra être réalisé pour les syndicats, (si vous avez des informations sur un établissement voisin, vous pouvez aussi nous envoyer un autre questionnaire). Nous pourrions ainsi communiquer et prendre des initiatives sur ce sujet.

Retour souhaité avant le 15 mars à la Fédération, car l'étude des questionnaires renseignés prend un certain temps.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter le : 01 48 18 20 94 ou le : 01 48 18 57 34

- Enquête à renvoyer au secteur revendicatif de la Fédération CGT Santé Action Sociale :
 - Par mail : revendic@sante.cgt.fr - Par fax : 01.48.18.29.81
 - Par courrier : Case 538 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex

Connaissance de l'établissement :

Nom de l'établissement : _____

Ville : _____

Département : _____ Région : _____

Descriptif de l'établissement :

Sanitaire

Social (type) : _____

Médico-social (type) : _____

Public

PSPH/Privé

Privé lucratif

CHRU

CHG

CHS

Maison de retraite

Autres : _____

Nombre d'agents : _____ Nombre de lits ou places : _____

Budget total : _____



ENQUETE CGT SANTE ACTION SOCIALE

SITUATION BUDGETAIRE

A la connaissance du syndicat, ton établissement a-t-il clôturé son budget 2010 en équilibré :

OUI NON NE SAIT PAS

Chiffrage en euros	2008	2009	2010*
Déficit (-): excédent (+)			
Endettement			

• 2010* si absence de données confirmées, indiquer une estimation plausible et réaliste faite par le syndicat.

Existe-t-il un Plan de Retour à l'Equilibre Financier en cours ou en préparation dans ton établissement :

OUI NON NE SAIT PAS

Selon le syndicat, la situation budgétaire de ton établissement et les nouvelles politiques de santé et sociale ont quelles conséquences ? (plusieurs réponses possibles) :

- diminuer l'offre de soins ou l'offre sociale
- recomposer l'offre de soins ou l'offre sociale
- remises en cause d'activités (précisez lesquelles) : _____
- fermetures d'activités ou de services (précisez lesquelles) : _____
- création d'activités sans moyens supplémentaires (précisez lesquelles) : _____
- faire des choix d'activités productives
- déréglementer le travail. Comment : _____
- réduire les effectifs (si oui, précisez combien ?) _____
- mise en place d'un plan social (si oui, précisez combien ?) : _____
- réduire les acquis locaux (lesquels ?) : _____
- remettre en cause les protocoles RTT (comment ?) : _____
- remettre en cause les avancements et les déroulements de carrière (de quels types ?) : _____
- remettre en cause la formation ou la promotion professionnelle de certain salariés.
- dégrader les conditions de travail
- mise en place des coopérations avec : le public le PSPH / privé le privé lucratif
- mise en concurrence avec d'autres établissements du : public PSPH / privé privé lucratif
- perdre des repères vis à vis des missions de service public de l'établissement
- mettre en place de nouvelles sous-traitances (de quels types) : _____
- réduire l'investissement
- augmenter l'endettement de l'établissement
- autres : _____

ENQUETE CGT SANTE ACTION SOCIALE

Selon le syndicat, quelles sont les origines de l'insuffisance budgétaire ? (plusieurs réponses possibles) :

- l'insuffisance de financement des tutelles
- une inadéquation entre objectifs et moyens budgétaires
- un investissement non pris en charge par les tutelles
- la sous évaluation des GHM - GHS (*Groupes Homogènes de Malades - Groupes Homogènes de Séjours*)
- la modification des tarifs en cours d'année
- la T2A
- les forfaits médicaments
- les forfaits urgences
- les nouvelles forme d'organisation hospitalière (gouvernance) ou du secteur social
- l'insuffisance de moyens pour les missions d'intérêt général
- les nouvelles collaborations entre les établissements (Groupement de Coopération Sanitaire, Groupement de Coopération Sociale et Médico Sociale, Communauté Hospitalière Territoriale (CHT)...)
- Autre : _____

REORGANISATION DE L'OFFRE DE SOIN ET SOCIAL

Nombre de situations concernées	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Service ou établissement déjà fermé en prévision						
Création d'activités						
Fusion de services, regroupements						
Mise en place de CHT, GCS et GCSMS						

SITUATION DE L'EMPLOI DANS L'ETABLISSEMENT

Nombre	2008	2009	2010*
ETP			
Effectif Réel			
Temps partiel			
Contractuels			
Contrats aidés (CUI/CAE)			
Taux de féminisation			
Promotions professionnelles et sociales			
Agents passés en commission de discipline ou en entretien de sanction			
Suppressions de postes			
Requalifications d'emplois			

• 2010* si absence de données confirmées, indiquer une estimation plausible et réaliste faite par le syndicat.

ENQUETE CGT SANTE ACTION SOCIALE

Prévisions à venir :

Nombre	2011	2012	2013
Suppressions d'emploi			
Promotions professionnelles et sociales			

L'emploi est-il en cours de restructuration ? :

(Transfert de postes des secteurs administratifs et techniques vers la filière soin par exemple, sous-traitance...) : _____

CONDITIONS DE TRAVAIL - SITUATION DANS L'ETABLISSEMENT

Nombre	2008	2009	2010*
CHSCT			
Durée moyenne de l'arrêt maladie			
AT-MP			
Accidents de trajet			
Heures supplémentaires			
CET			
jours sur d'autres comptes			
droit d'alerte			
droit de retrait			
Inscriptions sur le registre d'urgence			

- 2010* si absence de données confirmées, indiquer une estimation plausible et réaliste faite par le syndicat.

Organisation du travail (évolution et changement), mise en place de nouveaux cycles de travail

Instauration du travail en 12 heures : OUI NON NE SAIT PAS

Si OUI, dans quel secteur : _____

Et comment (à la demande du personnel, par exemple..) : _____

Modification des rythmes et des horaires de travail : OUI NON NE SAIT PAS

Si OUI, comment ? : _____

Changements pour le travail de nuit : OUI NON NE SAIT PAS

Si OUI, comment ? : _____

Remise en cause de la RTT et de la durée moyenne de travail quotidien : OUI NON NE SAIT PAS

Si OUI, comment ? : _____

Commentaire général : _____

QUESTIONNAIRE REMPLI PAR : Nom, prénom : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

E-mail : _____ Syndicat : _____

- Ces coordonnées peuvent éventuellement servir pour rappeler le camarade, si besoin d'explications complémentaires aux réponses fournies.



NOUVELLES ET NOUVEAUX COLLEGUES INFIRMIER(E)S, VOS OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES

Bienvenue dans notre profession, dans notre établissement.

L'Union Fédérale des Médecins, Ingénieurs, Cadres et Techniciens CGT (UFMICT CGT) dénonce la mise en place des ordres paramédicaux et intervient, depuis des années, auprès du ministère, des députés et sénateurs pour l'abrogation de la loi portant création des ordres.

Le syndicat CGT du site est intervenu auprès de la Direction pour lui rappeler qu'à ce jour, faute de publication d'un décret, l'inscription à l'ordre infirmier pour être embauché n'est pas obligatoire.

Ceci est abusif



A ce jour, votre seule obligation est de faire enregistrer votre diplôme au fichier ADELI, auprès de l'ARS.

Pourquoi, nous direz-vous, puisque la loi du 21 décembre 2006, portant création des ordres, dit « l'inscription est obligatoire » ?

Tout simplement, l'article 63 de la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » - loi du 21 juillet 2009 - prévoit l'**inscription automatique** de l'infirmier-ère. Les employeurs sont soumis à transmission à l'Ordre des listes de professionnels exerçant dans leur structure.

Sur la base de celle-ci, l'Ordre procède à l'inscription automatique, selon les modalités

d'un décret à paraître.

Or, le décret fixant les modalités d'application de cet article de loi n'est pas encore publié, et ne le sera peut être jamais.

En attendant cette publication, il ne peut donc vous être demandé l'inscription à l'ordre.

**Si malgré tout, vous subissiez des pressions,
n'hésitez pas à contacter le syndicat CGT et
informez-vous des raisons
de notre refus d'un ordre professionnel.**



CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE 66

Compte-rendu de la rencontre entre la Direction Générale du Travail (DGT) et les organisations syndicales représentatives aux négociations de la CCNT 66

La Direction Générale du Travail a proposé une rencontre avec les organisations syndicales de salariés CGT, CFDT, FO, CFE-CGC et CFTC, le 14 février 2011, pour faire le point sur les négociations dans la CCNT 66, bloquées depuis le 13/07/10.



Auparavant, ils avaient rencontré les syndicats employeurs SYNEAS et FEGAPEI. Ils nous ont confirmé que si le SYNEAS était en capacité de produire un document de base à négocier, celui-ci n'avait toujours pas convaincu la FEGAPEI d'adhérer à un texte commun.

Pour la DGT, il s'agissait de s'assurer que si ses services étaient à nouveau sollicités pour présider une Commission Mixte Paritaire, celle-ci devait être plus fructueuse que la précédente.

La CGT a lu une déclaration en début de séance (voir en page 11).

FO et la CFTC ont produit un document commun.

Toutes les organisations syndicales de salariés se sont exprimées et sont d'accord sur la nécessité d'engager des négociations, ne serait-ce que sur la politique salariale, avis partagé par la DGT.

Reste que si deux dates de réunion ont été arrêtées pour les 10 et 25 mars 2011, personne n'est en réelle capacité de préciser ce que les employeurs sont en mesure de proposer, tant sur le fond que sur la forme.

La CGT se rendra donc à l'invitation de la DGT, le 10 mars, et portera la revendication première des salariés : la défense et l'amélioration de la CCNT 66.



CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE 66



Déclaration CGT

Monsieur le Directeur Général du Travail,

Nous répondons à votre invitation du 24 janvier 2011, pour évoquer les négociations dans la Convention Collective Nationale de Travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966.

Auparavant, à leur demande, vous avez rencontré les syndicats employeurs SYNEAS et FEGAPEI, dans la perspective de mise en place d'une commission mixte paritaire visant à la révision de cette convention.

Vous savez que ces mêmes syndicats d'employeurs ont mis fin, le 13 juillet 2010, aux négociations qui se tenaient dans le cadre d'une précédente commission mixte paritaire présidée par vos services, en déclarant vouloir entamer un processus de révision, dont la teneur devait nous être communiquée en octobre 2010, et en menaçant ouvertement de dénoncer unilatéralement la convention si les organisations syndicales de salariés refusaient de répondre à cette exigence.

Face à une telle provocation, l'ensemble des syndicats de salariés avait décidé de quitter la séance en réaffirmant néanmoins leur volonté de poursuivre ces négociations.

Depuis, ils n'ont cessé d'exprimer leur volonté de négocier une réelle amélioration de la convention collective en revendiquant notamment :

- ▶ La reconnaissance des classifications et des métiers,
- ▶ Des salaires enfin revalorisés après plus d'une décennie de perte du pouvoir d'achat,
- ▶ Mais aussi des droits syndicaux équitables. Ceux existant ne correspondent évidemment pas aux exigences requises pour faire vivre un

dialogue social digne de ce nom.

C'est ce que porte la CGT, car c'est ce que revendiquent fortement et massivement les salariés de la CCNT 66. En témoignent les 56 000 signatures recueillies sur la pétition nationale qui circule sur ce sujet, ainsi que les dizaines de milliers de salariés qui ont manifesté, tant au plan local dans les établissements et services, qu'au plan national à l'occasion de ces négociations.

Depuis, aucun document ne nous est parvenu, et les négociations sont suspendues du fait de la seule responsabilité des syndicats employeurs, en dépit des demandes notifiées par plusieurs organisations syndicales de salariés pour reprendre un dialogue centré sur une réelle amélioration de la convention collective. Or, il semblerait que les syndicats employeurs ne soient toujours pas en mesure de présenter une proposition de texte commun et que seul le SYNEAS soit prêt à entamer ... la révision de la CCNT 66 ... ce qui, rappelons-le, n'a jamais été et ne constitue toujours pas une revendication des salariés et de leurs syndicats.

Les associations gestionnaires à but non lucratif, leurs syndicats représentatifs ainsi que les responsables du financement du secteur auraient-ils oublié que ces salariés sont le pilier de l'efficacité du service rendu ?

En conséquence, nous ne sommes pas favorables à ce que vous mettiez en place une commission mixte paritaire à fin de révision. Nous demandons simplement la reprise des négociations dans le cadre de la Commission Nationale Paritaire de Négociation de la CCNT 66, pour aboutir à un texte conventionnel amélioré en matière de conditions de travail et de rémunérations permettant aux salariés de vivre sereinement leur engagement auprès des personnes dont ils ont la charge.



Menace de sanction contre une salariée, syndiquée Cgt de l'association jeunesse et avenir de Loire Atlantique

Lors de son entretien disciplinaire, une quarantaine de salarié-es ont accompagné leur collègue, malgré la distribution d'une lettre ouverte et une pétition distribuées par la direction de l'établissement.

Suite à cette manifestation, il a été obtenu :

- ▶ Aucune sanction envers la salariée,
- ▶ Expertise sur la souffrance au travail dans le service où exerce cette salariée,
- ▶ Réorganisation de ce même service.

La mobilisation paie !

LA VIE DES SYNDICATS...

Une vraie journée de vie syndicale au CH de la Rochelle (17)

A l'automne dernier, la CGT a réuni les travailleurs sociaux du Centre Hospitalier de La Rochelle, actifs et retraités. Les travailleurs sociaux, au nombre de 75 au Centre Hospitalier, ne sont pas épargnés par la loi dite Bachelot. Cette catégorie professionnelle minoritaire subit les effets de cette loi. Leurs carrières, leurs salaires, leur reconnaissance professionnelle ne sont pas pris en compte. Depuis plusieurs années, ils n'avancent plus, ils « sont bien oubliés ! ».

Oubliés dans les reclassements, ils vivent très mal ce manque de considération. Partenaires des acteurs de la santé, ces travailleurs ont bien leur place dans la politique institutionnelle hospitalière, complémentaire des soignants et des autres catégories, comme les administratifs, les ouvriers... Ils mettent en place un savoir faire, des actions sociales et éducatives au sein de l'hôpital public et tissent un lien avec d'autres administrations et associations.

Cette journée riche en questionnements a permis de trouver des pistes. Par leur détermination, les travailleurs sociaux ont montré que la lutte pour la reconnaissance de leur statut n'allait pas s'arrêter après cette rencontre.

Journée constructive qui pourrait faire écho et a permis des échanges intergénérationnels, des partages de savoirs et d'expériences.